

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 2 Avril 2026 – 18H00**

Date de convocation  
Le 26 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux Avril, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L. 2121-18 du CGCT) sous la présidence de M. David MULLER, Maire.

**Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 25 - Représentés : 2 - Absent : 0**

**ETAIENT PRESENTS :** D. MULLER, P. ROBERT, F. LOUIS, M. CONTENTIN, A. DIDIER, S. OUTIN, D. SALZET, N. DE FOUQUIERES, J. CONTENTIN, D. ZAMBETTA, R. DUGON, D. VIGNET, E. LANDEAU, E. CANATAR, E. LAUSSINOTTE, C. GIAUSSERAND, C. HELENNE, L. DE MARLIAVE, JM. KALAJDJIAN, R. FABIUS, R. ANGOT, P. FONTAINE, M. BLAZSKA, B. VAUTIER, C. AUGNET.

**ABSENTS REPRESENTES :** D. VAUTIER a donné pouvoir à S. OUTIN, E. RENAULT a donné pouvoir à P. ROBERT.

**ABSENT EXCUSE :**

**ABSENT :**

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

**16 – DESIGNATION DES ELUS REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DE LA  
COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, relatif aux modalités de fonctionnement de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),

**Considérant** que la CLECT a pour mission essentielle de garantir la neutralité financière des transferts de compétences entre les communes membres et la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie,

**Considérant** qu'il est nécessaire pour la commune d'être représentée activement au sein de cette instance afin de veiller à la juste évaluation des flux financiers liés à ces transferts,

**Considérant** qu'il convient de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger à ladite commission,

**Délégué Titulaire :** Patrice ROBERT

**Délégué Suppléant :** David MULLER

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DÉSIGNE** pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie :

**Délégué Titulaire :** Patrice ROBERT

**Délégué Suppléant :** David MULLER

- **PRECISE** que le délégué suppléant n'est appelé à siéger qu'en l'absence du délégué titulaire.
- **AUTORISE** M. le Maire, ou l'un de ses représentants, à notifier cette désignation au Président de la Communauté de Cœur Côte Fleurie et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
**LE MAIRE,**  
**D. MULLER**

